

14 AVRIL 2022

# PROJET



# ASSOCIATIF

 Unapei

VIENNE - 86



# INTRODUCTION

## *Fruit d'une histoire féconde, une association résolument tournée vers l'avenir*



Fruit d'une histoire solidaire initiée en 1962 dans le département de la Vienne, et particulièrement marquée par un engagement militant, jamais démenti, un parcours riche et une expertise à multiples facettes confirmée au fil du temps, l'**Unapei 86** s'est engagée ces dernières années dans un vaste mouvement de réformes visant à toujours mieux répondre aux besoins de la personne en situation de handicap intellectuel.

1

Fondée sur des valeurs humanistes imprescriptibles, l'association **Unapei 86** s'est donnée la mission première d'être un acteur exigeant dans l'espace public pour contribuer à ce qu'advienne une société toujours plus solidaire et inclusive.

Une histoire commune tissée ensemble au fil des années, entre métissage des attentes et espoirs, défense et représentation des droits et intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap intellectuel, de l'enfance au soir de la vie et ce, auprès des élus, des pouvoirs publics et des autorités de tarification qui confient pour ces dernières, la mission de gestionnaire de structures créées à notre initiative au début du chemin et essentiellement à leur initiative depuis 2009, ce qui a beaucoup changé la donne !

**L'éthique de conviction mais aussi l'éthique de responsabilité** qui sous-tendent ce parcours au long cours ont contribué à définir ce qu'est l'association aujourd'hui, à savoir une association au cœur des préoccupations de son temps ; une association qui exerce pleinement son rôle de plaidoyer pour porter haut et fort la cause des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics.

Il s'agit d'avancer avec pragmatisme et réalisme mais aussi avec l'audace d'innover et de s'emparer des interstices pour conjuguer le pensable et le faisable dans l'intérêt des personnes accompagnées au regard de leur projet, de leurs choix et préférences dans un parcours de vie à construire, à vivre sans attendre.

Diverses étapes ont jalonné le parcours de l'Unapei 86. La dernière a visé à rapprocher en juillet 2020 l'association familiale (Papillons Blancs 86) et l'Adapei 86 (association gestionnaire) qui constitue désormais une entité juridique unique sous la marque Unapei 86. Une décision également prise en assemblée générale extraordinaire qui symbolise la volonté d'une synergie à co-construire entre ces deux dimensions complémentaires et indissociables et qui inscrivent clairement l'association au sein du réseau national Unapei.

Par suite, la réécriture des statuts et du projet associatif global, s'imposent pour réaffirmer la continuité des repères fondamentaux définis dans un premier PAG en 2002 mais également, introduire les éléments d'actualisation incontournables aujourd'hui.

Il s'agit d'une certaine façon de réaffirmer l'identité et l'image de **l'Unapei 86**, en tant **qu'association affiliée au mouvement parental Unapei, tête de réseau** qui regroupe près de 330 associations sur le territoire national. Il s'agit aussi d'impulser et partager un nouvel élan sur le territoire local pour rendre l'association plus visible et attractive dans toute sa globalité et ses composantes à la fois en interne,

toutes générations confondues mais également pour la société civile et l'ensemble de ses partenaires et interlocuteurs institutionnels.

- Caractériser le périmètre de son action militante en rappelant l'importance accordée à l'expression par les familles de leurs aspirations qui font sens commun au-delà des spécificités et attentes individuelles.

- Concrétiser au mieux les **aspirations collectives des familles** :

- Tout en intégrant **l'impératif de conformité aux attendus des politiques publiques**,

- Tout en adoptant des **modalités opérationnelles qui lui donnent sens et vertu** parce qu'il ne peut être question de consentir aux missions impossibles susceptibles de leurres, d'insécurité, d'entraves à la qualité des accompagnements ou d'injonctions paradoxales.

=> La prise en compte de la conformité aux attendus posés par les politiques publiques qui accordent aux associations, dont l'Unapei 86 ne fait pas exception, les autorisations de gestion de structures d'accompagnement de personnes en situation de handicap ne peut être écartée ou minimisée.

Elle implique cependant que l'adoption de modalités organisationnelles adaptées à cette commande soit assortie de toute la vigilance nécessaire pour que le primat du respect des droits des personnes en situation de handicap et de leur effectivité soit toujours mis en exergue et activé.

=>L'ensemble des associations du champ du médico-social vit un changement de paradigme à l'origine d'un appel d'air considérable à tous niveaux et en tous sens. Il souffre aujourd'hui d'un manque de reconnaissance de son utilité sociale qui met à mal les professionnels appelés à repenser l'exercice de leurs **missions d'accompagnement davantage centrées sur la personne, son pouvoir d'agir et son parcours de vie.**

=>L'association **Unapei 86**, à l'image de toutes les autres, fait face aux difficultés et complexités de son action militante au regard d'un cadre législatif et réglementaire avec lequel il est nécessaire de composer en cherchant à ne retenir que le meilleur, sans pour autant renier les valeurs qui sont les siennes ni abaisser l'objectif de participer à l'avènement d'une société solidaire et inclusive.

Une complexité d'autant plus accrue que le militantisme de l'ère des pionniers s'est effrité, ici comme ailleurs, au profit de logiques davantage tournées vers l'individuel qui ne peuvent pourtant tourner le dos au collectif qui fait société. Une subtile conjugaison qui conduit à jouer du curseur pour viser la satisfaction au quotidien et au long cours des parcours individuels des personnes accompagnées.

**L'Unapei 86 s'inscrit avec détermination comme un acteur aujourd'hui reconnu et incontournable du champ médico-social dans le département de la Vienne.**

L'Unapei 86 s'inscrit comme acteur et relais local du mouvement au niveau de la tête de réseau Unapei dont elle partage les orientations associatives sans oublier **l'échelon régional Unapei « Nouvelle-Aquitaine »** qui est encore à renforcer mais dont l'utilité et la convergence d'intérêts inter-associatifs peuvent être facteurs d'avancées positives pour tous.

**Le projet politique de l'Unapei 86**, outre la préservation et le développement continu de son patrimoine social commun se caractérise notamment par une expertise partagée, une agilité d'entreprise associative apprenante capable d'anticipation, de prévision, de précaution, d'évolution, de remise en question pour répondre et pourvoir au mieux aux nécessités ou besoins d'adaptations au bénéfice des personnes à accompagner.

L'innovation permanente comme fil directeur, source d'amélioration de la qualité de vie, de progrès social doit imprégner toutes les composantes de l'association en réunissant dans un seul mouvement

créatif, avec et pour les personnes accompagnées, les familles, les administrateurs et l'ensemble des professionnels qui œuvrent au sein de l'association.

Dans un contexte sociétal en mutation où les incertitudes de tous ordres sont présentes, le présent projet associatif apparaît comme un moment privilégié pour l'association afin d'évaluer et réajuster à l'aune des évolutions de son environnement, tant internes qu'externes, les objectifs pertinents et utiles aux personnes en situation de handicap dont l'accompagnement lui est confié. Relier ces objectifs à leur dimension stratégique visant à réunir et satisfaire tous les points d'équilibre de son organisation opérationnelle est une exigence d'importance.

L'association se positionne comme force de proposition, en toute indépendance, ne se contentant pas du strict minimum pour honorer devoirs et engagements à l'égard des personnes handicapées et de leurs familles.

C'est dans cette perspective qu'il convient de le lire, le faire sien et lui donner toute sa valeur de document de référence en interne mais également à l'égard de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs.

## VALEURS ET PRINCIPES



**L'Unapei 86 est une association affiliée au niveau national à l'Unapei, reconnue d'utilité publique en 1963 et déclarée grande cause nationale en 1990.**

Un mouvement parental et militant, apolitique et laïc au sein duquel la place reconnue aux familles, les liens intergénérationnels riches en enseignements, l'ouverture à la société civile et aux personnes engagées en tant que citoyens porte les germes d'un foisonnement possible d'échanges et de projets bénéfiques aux personnes :

\*

La philosophie et les principes fondateurs se réfèrent à des valeurs humanistes et démocratiques imprescriptibles. Celles-ci appellent à une société inclusive au sein de laquelle la personne en situation de handicap est reconnue de plein droit en tant que citoyen à part entière. A ce titre, quelle que soit sa fragilité et son besoin de compensation humaine, elle doit pouvoir accéder à une vie respectueuse de ses talents et participer selon ses possibles à la vie sociale.

Par suite, l'association s'engage à ce que ce droit inconditionnel soit respecté pour et par chacun tout au long de sa vie. Tout manquement ou dérapage doit être connu pour permettre la régulation et le traitement qui s'imposent.

Si l'ensemble de la législation a pu prendre en compte au fil du temps les évolutions sociétales dans le champ du handicap, il est et sera toujours pertinent d'être vigilants pour promouvoir « **un Vivre Ensemble** » toujours plus harmonieux où chaque personne, quels que soient son handicap, sa vulnérabilité et son parcours, puisse :

- Vivre sans discrimination, (**ni oublié, ni exclu**) ;

- Jouir d'une reconnaissance collective de plein droit et d'un exercice effectif de ses droits à titre personnel dans l'aspiration légitime à « **un Vivre sans Attendre** ».

Les améliorations et réponses ne peuvent être sans cesse différées à des temps meilleurs, parce que tout ce qu'il est possible de réaliser « en mieux » doit l'être sans délai dans l'intérêt des personnes en attente, sans solutions ou mal accompagnées.

Rien de nouveau à cela ! Il s'agit de **continuer à mettre le cap sur ces essentiels associatifs qui font la spécificité et la valeur ajoutée d'une association du mouvement parental.**

La culture associative se définit par l'attachement porté au respect mutuel, à l'entraide, au soutien, à l'esprit du travail bien fait en ce qu'ils contribuent à nourrir une dynamique globale valorisante pour chacun...Que les professionnels et autres intervenants se positionnent à côté des personnes à accompagner et de leurs familles, partenaires essentiels, et « non en surplomb » pour créer plus d'interactions profitables aux personnes.

Une société solidaire et inclusive n'est pas seulement synonyme de milieu ordinaire ou de référence au droit commun parce que le milieu spécialisé plus sécurisant et mieux adapté pour certaines personnes à certains moments de leur parcours de vie ou plus durablement, peut et doit être aussi ouvert sur l'environnement externe.

Rien ne s'oppose. Tout s'articule et se complète. C'est l'application du droit des personnes et ce qui se vit pour chacun qui doit guider, insuffler et permettre d'oser investir tous les champs des possibles pour chacun(e).



### **Une association du mouvement parental, une ambition, une détermination au service des personnes en situation de handicap et de leurs proches**

**Mouvement parental par essence, l'Unapei86** a pour ambition indéfectible de **promouvoir en toutes circonstances les droits inaliénables de la personne en situation de handicap**. Vigie exigeante quant à la reconnaissance pleine et entière du handicap, l'association, expression des ambitions légitimes des familles est acteur déterminé dans l'espace public.

- Respecter le droit à l'expression de la personne accompagnée et à sa prise en compte :
- Faire en sorte que la personne soit partie prenante autant que possible aux décisions qui la concernent via les moyens de compréhension et de communication adaptés. Chacune doit pouvoir exprimer son souhait d'autonomie, si tenue soit-elle. La dignité réside dans cette reconnaissance de celle-ci quand bien même le discernement, le consentement éclairé sont fragiles et le risque d'influencabilité à ne pas négliger et à éviter.

La bienveillance, la connaissance fine de la personne, de son histoire, de son environnement doivent être les guides premiers pour permettre à la personne, autant que possible, d'être auteur de sa vie.

« **Rien pour nous sans nous** » tel est le slogan de « Nous Aussi », association de personnes en situation de handicap intellectuel dont une délégation à côté de **l'Unapei 86** est en projet de création.



*« L'envie d'autonomie, c'est l'aventure humaine, c'est une petite lueur au fond de chacun de nous ; Tous, nous devons agir pour que cette lueur devienne lumière » P. JACOB*

- Accompagner les personnes en situation de handicap à devenir davantage ambassadrices de leur cause dans la cité ; les aider à exprimer leurs ressentis quant à leur qualité de vie, que soit prise en compte leur vie de couple, leurs liens relationnels pour ne pas prendre de décisions sources de souffrance, d'éloignement non choisi de leurs proches et chercher la solution préférable dans l'intérêt de chacun.

L'association œuvre en permanence pour créer les conditions d'une vie riche, stimulante et épanouissante pour la personne en situation de handicap. En cela elle est un interlocuteur de premier ordre des pouvoirs publics et contribue pleinement au projet national porté par l'Unapei, apportant comme les quelques 330 autres associations affiliées, son expertise issue de sa longue histoire et de tous ses enseignements, tirant parti des expériences multiples portées par et avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire.

**Objectifs :**

Soutenir les projets inclusifs qui ont du sens et ne sont pas au rabais au regard des besoins objectivés d'accompagnement, sans négliger la priorité à trouver des solutions pour des personnes qui ont besoin ou souhaitent un accompagnement en milieu plus protégé. Porter attention aux situations complexes et aux personnes les plus vulnérables et moins autonomes à chaque âge de la vie.

Aujourd'hui, demain plus encore qu'hier, au regard de la déficience intellectuelle et autres troubles cognitifs et psychiques, rester attentifs à l'existence d'un éventail souple et diversifié de réponses en termes d'offres modulables de services, de prestations, de modalités d'accompagnement au sein des établissements mais aussi à l'extérieur via des réponses innovantes parce qu'aujourd'hui, l'accompagnement médico-social ne se conjugue plus seulement en termes de places.

**Pour ce faire :**

- Veiller à ce que le droit à l'essai, le changement de parcours, les parenthèses ne soient pas sources de ruptures préjudiciables;
  - Développer les projets en coopération avec d'autres acteurs locaux du territoire ;
  - Donner sens à la notion de projet de vie, personnalisé, évolutif, modulable, mais aussi de parcours non linéaire, non figé à l'avance, en référence à ce que la transition inclusive porte d'espoir et de possibles bénéfiques pour la personne accompagnée ;
    - L'objectif est de pouvoir répondre légitimement et le plus finement possible aux besoins de compensation, attentes, aspirations, appétences, compétences, potentialités de la personne. Cela nécessite une concertation confiante et constructive impliquant, selon l'existence ou non d'un régime de protection juridique et donc de représentants légaux, ses proches, sa personne de confiance aux côtés des professionnels ;
      - Prendre appui sur la triple expertise : personne en situation de handicap, aidants proches et professionnels dont il est attendu de faire preuve de motivation, d'implication, de compétences et de savoir-être ;
        - Voir chaque personne à accompagner comme un alter égo, digne de respect, témoigner de bienveillance, d'empathie, de bon sens à son égard, inscrire sa posture, ses pratiques professionnelles, dans une dynamique de progrès, de stimulation, d'ambitions en termes de projets pour créer les conditions d'une vie épanouie et propice à expérimenter, à faire des choix, à progresser dans l'affirmation de soi sans estomper le souci des autres...
        - Pour les professionnels, considérer les familles comme des partenaires incontournables qui peuvent avoir besoin de soutien, d'accompagnement elles-mêmes voire de répit ou de relais à certains

moments de la vie de leur enfant, de leur proche, notamment dans les étapes de transition du parcours de celui-ci.

En clair, associer les familles, reconnaître leur expertise, œuvrer avec elles mais aussi avec et pour la personne en situation de handicap qui a besoin de ressentir bienveillance, cohérence et synergie autour d'elle.

Les familles sont la compétence première de l'association. En lien avec l'ensemble des professionnels elles sont le socle de références à partir duquel se définissent toutes les orientations stratégiques et les projets innovants au service du handicap. Leur engagement citoyen, leur volonté à faire advenir une société plus cohésive, leurs compétences et expertises réunies sont autant d'atouts pour porter haut leur ambition, celle d'une vie sociale où chacun puisse trouver une place digne et épanouissante.

6



### **Le droit au respect, à la dignité, à la solidarité**

L'Unapei 86 fait de ces valeurs de respect et de dignité de la personne en situation de handicap le fondement de son essence. Ce sont des valeurs imprescriptibles, fondement du pacte républicain. Véritables points d'entrée de son organisation et de son fonctionnement, le respect, la dignité et la solidarité représentent les pierres angulaires de sa philosophie pour faire en sorte que la personne en situation de handicap soit en permanence au cœur des préoccupations sociétales. Aller vers une société inclusive est déjà faire le constat d'insuffisances et de manques, considérant que le chemin reste à construire.

Un chemin qui ne saurait être raccourci en aucune manière et dont l'association se donne pour mission d'en tracer les perspectives et de les concrétiser au quotidien.

Des droits inaliénables de la personne qui ne peuvent souffrir aucune altération d'aucune sorte et qui doivent être garantis en toutes circonstances.

Cette question du respect des droits et libertés de la personne en situation de handicap est ce qui motive et légitime toutes les actions des parties prenantes, familles, aidants, amis et professionnels. Des valeurs qui sont au cœur du projet de société solidaire et inclusive, portées haut et fort par l'Unapei 86

#### **Pas de droits sans devoirs pour l'ensemble des parties prenantes :**

Les échanges en qualité et en confiance ne peuvent qu'être fondés sur la reconnaissance et le respect mutuels sans lesquels aucune action durable ne peut être envisagée sereinement.

\*La participation des **familles** à diverses instances associatives, notamment en étant adhérentes de l'Unapei 86, l'implication dans le suivi spécifique de leur enfant, l'expression tant de ce qui peut dysfonctionner et/ou déplaire au sein d'un service que de ce qui au contraire, donne pleine satisfaction, nécessite de leur part un savoir être de bon aloi sachant qu'il est attendu de la part des **professionnels** d'adopter une ligne de conduite similaire. A chacun sa place et son rôle sans confusion ni empiètement aucun de part et d'autre.

\*Les **personnes accompagnées** en situation de déficience intellectuelle : à la fois ordinaires et singulières : elles connaissent les besoins de tous, remplissent les devoirs de chacun et disposent des mêmes droits que les autres ; elles rencontrent des besoins supplémentaires qui appellent une compensation réalisée sous la forme d'un accompagnement adapté, permanent et évolutif sans les

dispenser en quoi que ce soit d'un comportement civique et respectueux tant en milieu protégé qu'en milieu ordinaire dans des situations de droit commun.



### **L'engagement militant, l'éthique de conviction et de responsabilité**

Au regard de son passé, l'association réaffirme toute l'importance de l'engagement bénévole et militant en tant que corps intermédiaire au sein de la société civile. Porté historiquement par les familles et les amis de l'association, l'engagement militant demeure un élément incontournable de la vie associative sans lequel il ne saurait y avoir d'association, ni d'objectifs d'intérêt partagé, ni de solidarité possible. L'existence de l'association ne se justifie que par la qualité des services/prestations qu'elle apporte aux personnes en situation de handicap mais l'association n'est pas un banal prestataire de services. Elle revendique ce « petit quelque chose en plus » qui la distingue et lui donne toute sa valeur et sa saveur.

- Promouvoir la reconnaissance de plein droit des personnes en situation de handicap ;
- Revendiquer l'effectivité de ces droits ;
- Se mobiliser pour que chaque personne bénéficie d'une réponse adaptée et qu'aucun ne reste au bord du chemin ;
- Vouloir que chaque personne en situation de handicap, quelle que soit sa fragilité puisse accéder à une vie respectueuse de ses talents, de ses potentialités, et puisse participer à sa manière à la vie sociale ;
- Promouvoir une image valorisante et positive du handicap. Changer de regard et à l'inverse, bannir les approches de la personne en situation de handicap intellectuel en termes d'incapacités et de manques.

Cette dimension de l'engagement, de l'éthique de conviction et de la responsabilité agissent comme le système de références de toutes les composantes de l'association (familles, administrateurs et professionnels) et diffusent vers l'extérieur cette culture associative partagée.

Un engagement militant de premier ordre, une éthique de conviction et de responsabilité qui s'expriment par le souci du débat démocratique et contradictoire, du sens du compromis propre à toute recherche de décisions et de solutions équilibrées, de l'écoute attentive des besoins des personnes et d'une veille d'opportunités sociétales pour ouvrir à d'autres voies encore vierges de toutes expériences nouvelles...

Il ne s'agit pas de déclarations d'intention réitérées d'une autre manière 20 ans plus tard, mais de la confirmation d'un cap associatif fixé avec détermination, conscience et la conviction que tout est sans cesse améliorable et que chacun(e) des parties prenantes peut/devrait « prendre sa part de colibri ».



### **L'innovation, l'entrepreneuriat comme fil directeur de la vie associative**

Explorer des chemins nouveaux, se détourner des routines, promouvoir des pratiques et modalités qui ouvrent à des bénéfices pour les personnes, enrichir le capital humain de l'association c'est-à-dire la synergie de toutes les compétences, bénévoles et professionnels, dans une dynamique créative sont la pierre angulaire de la vie associative.



Dans un contexte sociétal qui change profondément, dont les repères historiques et culturels sont bousculés, là où la dimension collective s'efface quelque peu, l'innovation, autrement dit la compréhension d'un monde complexe et son dépassement s'impose à tout corps intermédiaire pour répondre aux défis de son temps. L'association est incontestablement au rendez-vous et se définit en tant que modèle parental d'entrepreneurs militants.

Ainsi, l'**Unapei 86** fait de l'innovation permanente et de l'envie d'entreprendre, le fil conducteur de son action, proposant à toutes les parties prenantes de l'environnement, des opportunités d'expérimentations novatrices. Elle mobilise l'ensemble des compétences pour faire aboutir des projets qui visent tout à la fois à l'inclusion, favorisent les conditions de l'auto-détermination et l'inscrivent dans une démarche volontaire de responsabilité sociétale et environnementale.

Une vision entrepreneuriale fondée sur une approche en synergie de l'environnement impliquant une politique d'ouverture à tout partenariat qui participe du projet inclusif en direction des personnes accompagnées. D'où une recherche constante de co-constructions avec tous les acteurs des champs sanitaires et sociaux et de l'économique au sens large du terme inscrivant ainsi l'association dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

8



### **Le parcours de vie de la personne en situation de handicap : l'épanouissement comme fil conducteur**

Parler de société inclusive et d'auto-détermination appelle à considérer la personne accueillie dans l'expression d'une trajectoire de vie non linéaire composée de séquences successives qui ne peuvent s'enfermer dans une logique unique. L'association, en s'attachant à donner sens à cette dimension, crée toutes conditions qui permettent d'ouvrir à un accompagnement de qualité fait de veille attentive, d'écoute des souhaits et aspirations mais aussi d'optimisation des compétences, des potentialités, se référant à l'application du « principe de Pygmalion » comme pour tout à chacun.

Un parcours de vie qui exige une attention toute particulière à chaque moment de la vie affective, sociale et sexuelle de la personne comme autant de repères pour élaborer et conduire la singularité des projets en ce qu'ils portent comme périodes heureuses mais aussi plus vulnérables.

Ce qui présuppose que toute organisation et modalités opérationnelles n'ont de légitimité qu'au regard des besoins qu'elles servent. En d'autres termes, il est recherché en permanence les conditions des évolutions organisationnelles internes et externes qui satisfont à l'émergence des besoins et attentes nouveaux sans oublier ceux plus constants, accompagnant les transitions et parenthèses, évitant les ruptures, les angoisses et les incertitudes du lendemain, ces dernières étant celles qui inquiètent le plus les familles.

La gouvernance et la dirigeance doivent elles-mêmes s'adapter parce qu'il est nécessaire aujourd'hui, pour tout projet fondateur, de pouvoir prendre appui sur la triple expertise des personnes accompagnées, des familles et des professionnels. Les familles, aidantes elles-mêmes le plus souvent, qui s'impliquent dans l'accompagnement de leur enfant de tout âge, souhaitent être davantage associées et reconnues pour leur expertise propre sans confusion aucune avec celle des professionnels.

Logiques de plateformes, de dispositifs, mutualisations des compétences et des moyens, organisations favorisant la fluidité des interventions dans le champ de la pluridisciplinarité et de la transversalité de projets avec les acteurs en présence pour mieux se compléter et se relayer dans leurs

accompagnements sont des objectifs qui illustrent la volonté en interne de promouvoir et de valoriser l'intelligence collective pour mieux être au service des personnes en situation de handicap.

A partir de la prise en compte dans l'espace et le temps, du parcours de vie de la personne accueillie, l'association agit avec l'environnement. La question de l'expérimentation « avec filet de sécurité », mesurée, ajustable et progressive est le point cardinal de son projet global.

“ « La transformation de l'offre à laquelle le secteur médico-social est convié aujourd'hui, vise à sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap quel que soit le lieu de vie choisi. Elle doit garantir à chaque personne un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes, un accompagnement qui favorise son accès aux apprentissages, à la formation, à l'emploi, à la santé, au logement et à sa pleine participation à la vie sociale ». (CNSA°)

En effet, il ne peut être parlé d'autodétermination des personnes sans poser toute la problématique des conditions à requérir pour un environnement de qualité qui puisse y satisfaire. L'autodétermination de la personne à participer et agir pour un parcours de vie épanoui n'a de sens que si et seulement si l'organisation associative dans l'ensemble de ses composantes, les parents, les professionnels voire accompagnants bénévoles ou partenaires associatifs s'engagent à la faire vivre au quotidien.

Des conditions qui impliquent une souplesse des conceptions, la possibilité de temps dédiés aux échanges au sein de chaque composante de l'association, et entre parties prenantes selon les modalités prévues notamment par les statuts associatifs (*conseils de vie sociale (CVS) et groupes d'expression, commissions, groupes de travail, réunions de familles et, en premier lieu, les instances statutaires essentielles que sont le bureau, le conseil d'administration et l'assemblée générale*).

Une qualité du débat démocratique sans confusion de rôles et éloigné de toute posture dogmatique, une régulation en conscience des écueils éventuels et une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs sont les garants d'une vie la plus épanouie possible pour les personnes accompagnées.



### **L'intelligence collective au cœur du management global de l'association**

Prendre le parti de l'intelligence collective est l'angle sous lequel l'association conçoit la dynamique d'organisation et du management de l'ensemble des parties prenantes pour mettre en œuvre à chaque fois que cela est souhaitable, la triple expertise à laquelle se réfère le mouvement Unapei.

Au-delà de tout schéma organisationnel, qu'il soit de type expérimental ou pas, l'approche retenue est celle d'une montée en compétences et d'une intelligence collective partagées à partir des singularités de chacun des acteurs, professionnels, administrateurs, familles et personnes accompagnées.

De l'éducation précoce à la formation initiale puis continue en passant par la reconnaissance des acquis et de l'expérience, c'est en se nourrissant des travaux de recherche, des expérimentations réussies, que l'association dans son ensemble peut s'impliquer dans une démarche d'amélioration continue. Il importe que celle-ci soit visible par tous à commencer les personnes accompagnées dont la sensibilité aux « petits riens du quotidien » permet de considérer ces capteurs qualitatifs que sont les ressentis « de l'inacceptable au formidable », selon une fine échelle d'appréciation tant par leurs proches que par des professionnels bienveillants et attentifs.

Cette volonté délibérée a pour fondement que l'on ne peut réussir un projet inclusif et épanouissant pour les personnes à accompagner que si et seulement si le contexte environnant est suffisamment harmonieux pour produire des bénéfices collectifs mais aussi pour chaque personne accompagnée.

Toute organisation de type associatif ou autre ouvre à des plus-values si toutes les parties prenantes sont liées à un projet social partagé, contradictoire et assorti d'une régulation et d'ajustements en termes d'amélioration continue et d'objectif de « satisfaction » des personnes bénéficiaires.

L'association fait de cette approche un principe de référence intangible car garant de la possibilité d'assurer stabilité et sécurité du parcours de vie de toute personne accueillie par l'association.

Ainsi, toutes les instances consultatives et décisionnaires qui composent l'organisation et le fonctionnement de l'association, doivent contribuer, dans le respect des rôles et missions de chacune, à faire vivre et susciter les débats nécessaires en amont à des décisions stratégiques qui peuvent avoir un impact significatif.

La communication tant interne qu'externe, sujet sensible et toujours perfectible au sein des organisations, suscite une attention constante car il contribue à la lisibilité, à la compréhension, à la fluidité, au partage et à l'appropriation de la dimension collective par chacun, qu'il s'agisse :

- Des personnes accompagnées dont l'expression est à promouvoir et valoriser ;
- Des familles, et non seulement des représentants légaux dont le rôle est incontournable mais ne peut gommer la dimension humaine et irremplaçable de la parentalité qu'elle soit concomitante ou non à l'exercice d'une mesure de protection juridique ;
- Des professionnels qui interviennent et concourent, dans le cadre de missions spécifiques, de près ou de plus loin, directement ou non auprès des personnes accueillies mais qui concourent toutes à la possibilité d'un maillage vertueux de savoir-être, de compétences, de connaissances au service du projet collectif et, point essentiel d'attention, à la qualité de l'accompagnement de chaque personne en situation de handicap accompagnée par l'association ;
- Des partenaires de l'association avec lesquels des liens de coopération, d'aide, de partage de savoirs, nourrissent les projets des personnes ;
- Des autorités de tarification et autres organismes institutionnels.

**L'Unapei 86** dans son projet politique et stratégique l'affirme avec force et conviction : le seul objectif qui vaille est celui d'une société inclusive, prenant en compte toutes les vulnérabilités et compétences empêchées des personnes en situation de handicap tout en promouvant l'autodétermination.

Deux dimensions essentielles qui agissent plus encore aujourd'hui, à l'aune des évolutions sociétales et des orientations gouvernementales comme autant d'objectifs à atteindre pour l'**Unapei86** et que le projet associatif met en lumière au-delà de la continuité des valeurs et orientations qui ouvraient la voie dans le précédent projet associatif.

Contribuer à ce que le handicap intellectuel sorte de l'invisibilité, défendre activement non seulement le droit de vivre « mais aussi celui d'exister » (Ch. GARDOU) sans attendre indéfiniment...

***Ainsi, l'Unapei 86, d'aujourd'hui, en chemin vers demain, se réfère et prend appui sur le projet associatif pour : \* A partir des orientations stratégiques définies en conseil d'administration et présentées en assemblée générale ;***

***\*les décliner en plans d'actions à l'intention des divers acteurs professionnels en interne et des partenaires externes.***